



Rdv avec agence immobilière annulé, et visite effectuée directeme

Par **MARTIN**, le **16/12/2011** à **14:58**

Bonjour,rnrnJeudi 08 déc, le matin, je vois l'annonce d'une maison sur le site "le bon coin" mis en ligne par Square Habitat.rnrnJe prends RDV à l'agence pour la visite de la maison, le lendemain, vendredi après midi. J'avais omis que je devais accompagner mon fils à la médiathèque avec l'école, j'annule donc le RDV, et reporte celui ci au mercredi à 10H.rnrnLe lundi matin, toujours sur le site du "bon coin", je vois à nouveau l'annonce, mis en ligne par une autre agence LSP.rnJe me dis que la première agence n'a donc pas l'exclusivité, j'annule le RDV, et me mets à la recherche du bien.rnrnJe trouve celui ci. Une voisine (qui s'est avéré par la suite être la soeur de la propriétaire), me communique l'adresse de la personne qui vend. Je la contacte et visite la maison l'après-midi même, soit le mardi à 15h.rnrnLa propriétaire qui me fait visiter le bien, est intriguée que j'ai trouvé l'emplacement de la maison...rnrnJe lui explique, les démarches que j'avais effectué depuis le à_ décembre. Celle ci a peur que l'agence lui dise que nous étions ses contacts, et qu'elle doive payer les 10000€ de frais d'agence.rnrnNous n'avons signé aucun papier. L'agence nous avait juste demandé nos noms, adresse et tél...rnrnMerci par avance de votre réponse, rnrnBonnes fêtes de fin d'année...rnrnCordialement,rnrnMarie-Pierre

Par **amajuris**, le **16/12/2011** à **15:05**

bjr,rn selon ce que vous écrivez, l'agence immobilière n'ayant pas servi d'entremise entre le vendeur et l'éventuel acquéreur, elle ne peut pas prétendre à sa commission mais elle risque de l'exiger quand même car elle possède vos coordonnées.rnle vendeur a raison de s'inquiéter dans une telle situation.rncdt